



Mise en demeure pour loyer payée avec quelques jours de retard

Par **Gigi**, le **29/01/2009** à **20:59**

Bonjour,

Voici ma situation:

Je suis locataire d'un appartement depuis près de 1 an et j'ai toujours payé les loyers et les charges en temps et en heure.

L'agence qui gère mon appartement m'envoie tous les mois, vers la fin en général, un avis d'échéance pour le mois qui suit. Sur cet avis d'échéance, il y a un coupon détachable rappelant mes références clients que je joins au chèque pour le règlement du loyer.

Ce mois ci, l'avis d'échéance n'est arrivé que le 12 du mois et j'ai tardé un peu à retourner le paiement du loyer. Mon chèque n'a donc été débité que le 27.

Grande surprise le 28, je reçois un recommandé m'indiquant une « Mise en demeure » accompagné de 40euros de frais supplémentaire.

J'appelle l'agence et nous tombons d'accord pour dire que les deux lettres, la mienne et la leur, ce sont croisées. Je pose alors la question concernant les frais que l'on me réclame et on me répond qu'il faut que je face un courrier pour qu'ils soient annulés mais on ne veut pas me dire qu'ils le seront réellement. La lettre de mise en demeure m'informe aussi qu'elle donne, soit disant, suite à un premier rappel que je n'ai jamais reçu.

Je me pose donc plusieurs questions :

Faut il réellement que je face ce courrier ? ou dois – je attendre et ne rien faire les frais ne me

seront pas reportés sur le mois prochain ?

Je vous remercie de bien vouloir m'aider, j'ai aujourd'hui l'impression d'être mal honnête alors que je ne le suis pas. Cette histoire me rend malade, je sais en plus maintenant que cette agence est réputées pour escroquer tous ceux qui croisent son chemin.

Merci d'avance

Gigi

Par **HUDEJU**, le **29/01/2009** à **22:07**

Bonsoir

on se calme . tous frais déclarés doivent être validé par une décision de justice . D'autres part le loyer doit être payé au 5 du mois maximum , On ne peut reprocher à cette agence toute forme d'escroquerie à partir du moment où elle anticipe des défauts de paiement de loyer . vous avez eu quelques jours de retard mais mettez vous à la place de l'agence qui gèrent un portefeuille de biens en location et doit rendre des comptes à ses clients .

Peut être un excès de zèle mais avec les temps qui courent , ce genre de pratique sera certainement de plus en plus fréquent .

Soyez plus vigilant la prochaine fois et si vous avez quelques difficultés passagères , n'hésitez pas à la contacter le plus rapidement possible et je pense qu'ils seront conciliants .